

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

mercredi 15 avril 2020 - 18h00

### **Mesures de lutte contre le Covid-19**

Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube, et Sandrine PIROUÉ, déléguée territoriale de l'ARS dans l'Aube, vous informent.

**Depuis le mardi 17 mars 2020 midi, des mesures de confinement strict sont en vigueur sur tout le territoire national.**

#### **Bilan dans l'Aube depuis le début de l'épidémie :**

- 297 personnes actuellement hospitalisées, dont :
  - 23 hospitalisées en réanimation ou soins intensifs au CH de Troyes
  - 274 hospitalisées dans d'autres services, dont 201 au CH de Troyes, 27 au CH de Romilly, 7 au CH de Bar sur Aube, 9 à la clinique Korian, 11 au CH de Bar sur Seine, et 19 au SSR COS Pasteur
- 212 retours à domicile
- 91 décès diagnostiqués Covid-19 au total
  - 70 décès en structures hospitalières, dont 48 au CH de Troyes, 16 au CH de Romilly, 5 au CH de Bar sur Aube, 1 à la clinique Korian
  - 21 décès en EHPAD
- 40 lits de réanimation opérationnels à cette heure
- 7 EHPAD et établissements médico-sociaux pour personnes handicapées aubois enregistrent plusieurs cas confirmés Covid-19 parmi les résidents.

Conformément aux consignes nationales, l'ensemble des EHPAD ont mis en place, à partir du 30 mars, des mesures de protection renforcée pour l'ensemble des résidents, le confinement notamment.

Depuis le début de l'épidémie, une task-force médicale constituée de médecins de l'ARS et du conseil départemental de l'Aube suit la situation sanitaire et apporte un appui aux établissements médico-sociaux, en particulier les EHPAD, quel que soit leur statut (public, privé ou associatif) et elle conduit, notamment, des échanges téléphoniques quotidiens avec les directeurs de ces établissements (appui méthodologique, informations sur les consignes nationales et régionales, équipement en EPI, etc.).

L'Aube bénéficie de trois consultations dédiées au COVID-19 en médecine de ville : une consultation SOS médecins, une consultation à Aix en Othe et une consultation à Bar sur Seine.

Elles sont accessibles uniquement avec un rendez-vous pris au préalable.

### **Organisation des dépistages**

Une nouvelle stratégie de déploiement des tests RT PCR se met en place et les consignes nationales se précisent: il s'agit de tester en priorité dans les établissements médicaux- sociaux en particulier les EHPAD. Pour mener à bien à ces dépistages, notre département dispose désormais de 7 points de prélèvements, permettant un meilleur maillage départemental. Le Centre Hospitalier de Troyes, le centre hospitalier de Romilly sur Seine et 5 laboratoires d'analyses privés aubois, situés à Troyes, Nogent sur Seine et Brienne le Château, sont donc opérationnels pour réaliser les prélèvements en vue des tests biologiques.

Seul un médecin peut valider la pertinence d'effectuer un prélèvement pour test biologique (prescription sur ordonnance).

### **Plateforme de mise en relation des structures médico-sociales avec les professionnels de santé ou étudiants volontaires**

Afin de pallier le manque de personnel dans les établissements sociaux et médico-sociaux touchés par l'épidémie COVID 19, l'ARS Grand Est, en partenariat avec l'URIOPSS Grand Est, met à disposition de toutes les structures un site internet facilitant la mise en relation entre des structures qui ont des besoins en personnel et des propositions de volontaires sur toute la région. La DRDJCCS est également partenaire de ce projet.

Cette plateforme basée sur le principe de bourse à l'emploi est construite en 2 parties : 1/ je suis un établissement, je recherche de l'aide et 2/ je suis un volontaire, je veux aider.

Il s'agit d'un nouveau canal exclusivement dédié aux métiers du secteur social et médico-social en région Grand Est. Une trentaine de métiers sont ciblés parmi lesquels agent de bio-nettoyage, maîtresse de maison, surveillant de nuit, aide-soignant, auxiliaire de vie sociale, éducateur spécialisé, assistant de soins en gérontologie... Les renforts pour les établissements EHPAD et l'aide à domicile sont particulièrement ciblés.

#### ***En pratique***

- Chaque établissement social/médico-social crée un compte sur la plateforme <https://www.renfort-esmsgrandest.fr/#> et précise ses besoins urgents en professionnels en remplissant des fiches missions.
- Les professionnels volontaires se rendent également sur la plateforme, s'inscrivent en renseignant leur métier, leur disponibilité et la zone géographique d'intervention souhaitée, pour proposer leurs services aux établissements.

Il s'agit de disposer d'un espace virtuel complémentaire où se rencontrent offre et demande de renfort : il revient aux candidats de se positionner sur les besoins publiés par les structures sociales et médico-sociales, et aux établissements de contacter les volontaires à parti des profils déposés.

Cette nouvelle plateforme vient compléter les initiatives déjà engagées (appel à volontaires de l'ARS, réserve sanitaire, plateformes développées localement par les villes, les conseils départementaux, par les établissements de santé).

### **Rappel des gestes barrières**



### **Liens utiles :**

Un numéro vert national 0 800 130 000 répond à vos questions sur le COVID-19, 7J/7, 24H/24

Site national de référence : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus>

Site de Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale>